DEPARTEMENT DE LA VIENNE – ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

MAIRIE DE BRUX
4 Rue de la Mairie - 86510 BRUX

09.72.85.65.05
contact@brux.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq février le Conseil Municipal de la Commune de BRUX légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence Frédéric TEXIER, Maire de la Commune de Brux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Mmes GAUCHON Clarisse, PINTUREAU Stéphanie, REUSSE-BOUCHER Nathalie, SAINT GEORGES Myriam, Mrs CHESNEL Bernard, DOUCET Raymond, GROLLIER Louis-Marie, MORILLON Christian, ROUSSEAU Bernard et WACHSMUTH Fabien
Absents : RAGOT Sylvain, LUQUIAU Laurent, LACOSTE Murielle

Excusés : DEBENEST Maxime

Pouvoirs : DEBENEST Maxime donne son pouvoir à GROLLIER Louis-Marie
Secrétaire de Séance : CHESNEL Bernard

Date de la convocation : le 11 février 2025

007-2025-MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR LE CIMETIERE COMMUNAL DE BRUX- APPLICABLE AU 1ER MARS 2025

Le conseil municipal de BRUX, présente la nouvelle tarification qui entrera en vigueur le 1er mars 2025, pour le cimetière communal de Brux.

CIMETIERE

	Total
Concession cinquantenaire (100 € / m²)	
Ancien cimetière (de 631 à 988) avec emplacement de 3,00 m² (1,20 x 2,50 m) :	**300,00 €**
Nouveau cimetière (de 989 à ...) avec emplacement de 3,75 m² (1,50 x 2,50 m) :	**375,00 €**

AR Prefecture

086-218600393-20250225-D007_2025-DE
Reçu le 27/02/2025
Publié le 27/02/2025

Concession trentenaire (60 € / m²)	
Ancien cimetière (de 631 à 988) avec emplacement de 3,00 m² (1,20 x 2,50 m) :	**180,00 €**
Nouveau cimetière (de 989 à ...) avec emplacement de 3,75 m² (1,50 x 2,50 m) :	**225,00 €**

Concession Temporaire de 15 ans (40 € / m²)	
Ancien cimetière (de 631 à 988) avec emplacement de 3,00 m² (1,20 x 2,50 m) :	**120,00 €**
Nouveau cimetière (de 989 à ...) avec emplacement de 3,75 m² (1,50 x 2,50 m) :	**150,00 €**

Renouvellement :

Indéfiniment à l'expiration de chaque période de validité au prix en vigueur.

SITE CINERAIRE

(COLUMBARIUM)

Case Tour cinquantenaire	
3 urnes :	**600,00 €**
Caveau cinquantenaire	
4 urnes :	**1 000,00 €**

Renouvellement :

Indéfiniment à l'expiration de chaque période de validité au prix en vigueur.

Jardin du souvenir	
Pose des cendres :	**Gratuite**
Possibilité de mettre une plaque par vos soins à l'identique de celles existantes	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place des nouveaux tarifs du cimetière communal de Brux, à compter du 1er mars 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie, le 26 février 2025
Le Maire,
Frédéric TEXIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture
Et publication

AR Prefecture
086-218600393-20250225-D007_2025-DE
Reçu le 27/02/2025
Publié le 27/02/2025